



Direction des affaires juridiques  
et législatives

PAR COURRIEL

Le 8 mai 2024

Madame Nathalie Roy  
Députée de Montarville  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Projet de loi d'intérêt privé n° 208 – *Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard***

**Présenté par : M. François St-Louis, député de Joliette**

Madame la Présidente,

Conformément aux *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez ci-joint l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de la législation,

Valérie Roy

p. j. Rapport

Rapport selon l'article 38 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*  
concernant les projets de loi d'intérêt privé

---

À la présidente de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé n° 208, *Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard*, a été déposé auprès de la directrice de la législation le 30 novembre 2023.

Cette date lui permet d'être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours en vertu de l'article 35 des *Règles de fonctionnement* concernant les projets de loi d'intérêt privé.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* en vertu de l'article 36 de ces règles, ainsi que ceux publiés dans un journal en vertu de l'article 37 des mêmes règles ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale et être adopté pendant la période de travaux en cours.

La directrice de la législation,



Valérie Roy

Québec, le 8 mai 2024

**ANNEXE AU RAPPORT**

Le projet de loi a été déposé auprès de la directrice de la législation le 30 novembre 2023.

---

L'avis a été publié :

- 1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 4 mai 2024;
- 2- dans le journal *Le Soleil* aux dates suivantes : 8 avril 2024, 15 avril 2024, 22 avril 2024 et 29 avril 2024.

---

Les copies des avis publiés dans le journal ont été remises auprès de la directrice de la législation.